

## Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Dominique DEBIESSE a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Anicet PAYS a donné pouvoir à Vincent DELGOVE ; Francis ZANOTTI a donné pouvoir à Thierry GRANJON ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Dominique BADIN ; Philippe REYMOND a donné pouvoir à Jean-Jacques BOBICHON, Emilie CREISSEN a donné pouvoir à Eliane LE GUILLOU.

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

### DÉLIBÉRATION N°29-2026

#### **Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour le pôle scolaire (AP/CP) : bilan et modification**

Monsieur le Maire indique que conformément au plan de mandat, il a été voté par délibération N°34/2021 du 15 décembre 2021 la création du programme 8043 pour la réalisation d'un pôle scolaire à la Chaussonnière.

Ce projet de réalisation d'un pôle scolaire en centre bourg sera réalisé au cours de plusieurs exercices budgétaires.

Afin de pouvoir inscrire les dépenses liées à ce projet sur plusieurs exercices budgétaires, il a été proposé de créer une autorisation de programmes pour un montant total de 5 500 000.00€ sur la période 2022-2024

Par délibération du 9 décembre 2024, l'AP/CP a été modifiée : augmentation du budget total du projet porté à 7 120 000 euros et ajout d'une année supplémentaire (2026).

Par délibération du 10 mars 2025, les crédits prévus en 2024 et non consommés ont été reportés au budget supplémentaire 2025 sans modification de l'enveloppe globale de l'AP/CP.

Monsieur le Maire explique que :

- sur l'exercice 2025, les dépenses se sont élevées à 965 936.87€.

- au titre du budget 2026 voté le 15 décembre 2025, le montant des crédits inscrits était de 1 969 363.37€.

Considérant ces informations, Monsieur le Maire propose de modifier le montant et la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP selon les modalités suivantes afin de reporter sur l'année 2026, les crédits non consommés en 2025.

Il est précisé que le montant global de l'AP/CP reste inchangé.

**Montant et répartition de l'AP/CP votée au budget primitif 2026 :**

	TOTAL	2022 CA	2023 CA	2024 CFU	2025 BP	2026 BP
Acquisitions	300 000.00					300 000.00
MO et Travaux	6 581 596.00	6 768.00	87 696.00	253 672.63	4 802 500.00	1 430 959.37
Autres (aménagement, équipement...)	238 404.00					238404.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 120 000.00</b>	<b>6 768.00</b>	<b>87 696.00</b>	<b>253 672.63</b>	<b>4 802 500.00</b>	<b>1 969 363.37</b>

**Montant et répartition de l'AP/CP proposée au budget supplémentaire 2026 après report des crédits 2025 non consommés :**

	TOTAL	2022 CA	2023 CA	2024 CFU	2025 CFU	2026 BS
Acquisitions	300 000.00					300 000.00
MO et Travaux	6 581 596.00	6 768.00	87 696.00	253 672.63	965 936.87	5 267 522.50
Autres (aménagement, équipement...)	238 404.00					238 404.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 120 000.00</b>	<b>6 768.00</b>	<b>87 696.00</b>	<b>253 672.63</b>	<b>965 936.87</b>	<b>5 805 926.50</b>

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des AP/CP,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 6 voix contre)**

- **DECIDE** de modifier le montant des crédits de paiement de l'autorisation de programme tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus
- **DIT** que les dépenses seront financées par les fonds propres, le FCTVA, les subventions et l'emprunt.

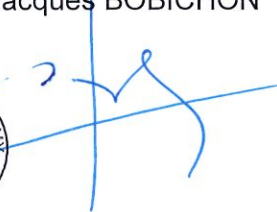
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 5 juin 2026.

Le secrétaire  
Vincent DELGOVE



Le Maire,  
Jean-Jacques BOBICHON

Affiché et Transmis en Préfecture le